MAIRIE
DE
L I S L E
DORDOGNE

Code Postal : 24350
Téléphone : 05 53 04 50 02
Télécopie : 05 53 54 58 81
e-mail : mairie-de-lisle@wanadoo.fr

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025 à 18H00

Présents : Joël CONSTANT, Bruno LIMERAT, Suzanne HESELTON, Catherine CASAMAYOU, Patricia DAVILA, Nicole PENINE, Michel SEJOURNE, Jérôme PUYPELAT, Anne MEZURAT, Catherine CUPRYS, Laurence OREILLER, Fabrice THIEFFIN.

Absents excusés : Maxime GUINOT (pouvoir à F. THIEFFIN), Valérie MONTAGUT (pouvoir à J. CONSTANT).
Absent : Bruno MAUGEY

Secrétaire de séance : Suzanne HESELTON

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 05 Juin 2025 :
Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Compte-rendu des différentes réunions et commissions :
Bureau CCPR à Vanxains – Conseil école primaire – A.G Limens JSA – Rendez-vous organisateurs Raid multi-activités UNSS du 15/10 prochain – Conseil école maternelle – Kermesse école primaire – Fête de la pêche – Conseil Communautaire à St Paul de Lizonne – Union des Maires à Périgueux : réforme du mode de scrutin électoral pour les communes de <1000 habitants – Réunions adjoints et conseillers délégués – Commission cantine – Kermesse école maternelle – Rendez-vous avec le maître-nageur – Fête de la fleur et des abeilles – Commission santé CCPR – Passation de commandement du centre d'incendie et de secours de Ribérac – Huissier pour problème de servitude de passage – Départ du major de la COB de Ribérac – Rendez-vous pour les feux d'artifice du 14 juillet et de la fête – Marchés festifs – Rendez-vous notaire – Rendez-vous responsable Domo France – Bureau CCPR à Combéranche-Epeluche – Rendez-vous avec l'office Français de la biodiversité – Fibre optique à la Pierre Plantée – Fête de la St Roch – Consuel pour le lavoir du Bullidour - Bureau CCPR à Bertric Burée – Rendez-vous avec la nouvelle conseillère aux décideurs locaux

3/ Décision modificative : amortissements au niveau du budget locaux professionnels :

La somme prévue budgétairement s'avère insuffisante au niveau des amortissements sur le budget « locaux professionnels » suite aux travaux consécutifs à l'orage de grêle de juin 2022. La décision modificative présentée ci-dessous est adoptée à l'unanimité.

Section	Chapitre	Articles	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	023		-585,00 €	
Fonctionnement	042	6811	+585,00 €	
Investissement	021			-585,00 €
Investissement	040	28131		+585,00 €
Total			0,00 €	0,00 €

4/ Location chapiteau à Rural Sauvage : remboursement à la commune :
Pour le festival Rural Sauvage de Juin 2025, l'association a réservé le chapiteau de l'ex CCVD. La facture de location ne peut être établie qu'à la commune. Rural Sauvage rembourse donc la commune du montant avancé (522 €) Accord du Conseil.

5/ Déploiement du plan de jalonnement au niveau de la CCPR concernant le schéma cyclable :
Projet présenté par S. Heselton.
Le conseil est d'accord pour le déploiement de la prochaine étape (étude profonde du nombre de panneaux par commune, achat des panneaux et pose).

6/ Convention de coopération avec le SMD3 pour la prévention, la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux et enlèvement des dépôts sauvages :
Devant l'augmentation régulière des incivilités et des dépôts sauvages au pied des bornes, le SMD3 propose l'installation de caméras sur les sites concernés par le biais d'une convention. Les missions SMD3 et commune sont clairement énoncées. Un débat entre élus a lieu suivi par le vote suivant : 3 contre, 7 pour, 3 abstentions.

7/ Voirie : demande d'un particulier – Servitude de passage Rue de la Poste – Divers travaux envisagés :

- ✓ Demande d'un particulier : concerne une sortie sur le domaine communal (à côté du Stade). Il est proposé au demandeur la vente de la parcelle concernée de 667m² au prix de 3 € le m². Cette vente éviterait les problèmes de servitude.
- ✓ Servitude de passage rue de la Poste : Cette servitude ancienne depuis plus de 30 ans doit s'appliquer de droit, permettant ainsi l'accès à des jardins et des espaces verts enclavés.
- ✓ Travaux envisagés sur le budget voirie : Chemin à La Combe (partagé avec Mensignac) problèmes de décharges sauvages. Des caméras et des panneaux ont été installés. Le montant du nettoyage s'élève à 13 000 € partagé avec Mensignac. – Fibre Optique à la Pierre Plantée – Aménagement du carrefour de la baignade pour réduire la vitesse : les panneaux ont été achetés et un devis a été demandé à Signalisation 24 pour la pose. La commune percevra l'amende de police à hauteur de 4000 €.

8/ Diagnostics de performances énergétique sur les logements communaux (DPE):
Ces diagnostics permettent d'établir un classement. En fonction de ce classement, le montant des loyers peut être modifié.
Un DPE a été réalisé sur les cinq logements communaux à la location.

9/ Marché de Noël :

En 2024 l'association « Lo Passetemps de Lesla » a assuré l'organisation du marché de Noël avec l'aide physique et financière de la commune. Pour cette année cette association ne peut porter cet évènement. Le Comité des Fêtes se propose de le prendre en charge. La commission associations tranchera dans les prochains jours. La date retenue pour le Marché de Noël sera le 7 décembre 2025.

10/ Divers :
↳Appartement route de Brantôme à mettre à la location après travaux. Voir pour le remplissage de la cuve à gaz. Il faudra réfléchir à l'avenir pour le système de chauffage.
↳Rentrée scolaire : s'est bien passée, surtout pour l'école élémentaire dans les Algécos installés côté du restaurant scolaire. La circulation des voitures avec les deux écoles à proximité ne pose aucun problème pour l'instant (sens unique évoqué à la dernière réunion du conseil municipal).
↳Travaux école primaire SDE24 : l'appel d'offres n'est toujours pas lancé à ce jour suite à des modifications, pas de date fixée pour le début des travaux.
↳Contrat de vérification sur les bâtiments communaux : suite à l'adhésion avec la CCPR, celle-ci ne reconduit pas les contrats pour 2026. Des devis vont être demandés à SOCOTEC et APAVE pour assurer nos vérifications.

↳Restaurant scolaire : pas de changement pour l'instant
↳Tarif de l'eau : à voter lors de la prochaine réunion du conseil. La CCPR ne prendra pas la compétence au 1er janvier 2026, chaque commune devra ou pas prendre la décision d'adhérer au SMDE24.
↳ARS Cyanobactérie : suite à l'interdiction de la baignade causée par la Cyanobactérie, la commune a dû payer le surveillant de baignade qui avait été engagé pour la saison pour une durée de 3 semaines.
↳Agenda 2026 : reconduit
↳Fête de la rentrée (17/10).
↳A.G Rural Sauvage : aura lieu le 3 octobre 2025 à l'Ilot du Moulin du Pont
↳Gendarmerie : Cherche des lots pour leur tombola.
↳Amicale Laïque : point sur dossier en cours.
↳Demande d'un emplacement pour un food-truck reçu en mairie, réflexion faite sur le jour autorisé.
↳ Société de chasse : demande l'installation d'un poêle à bois. Le conseil est favorable sur le principe si toutes les normes de sécurité sont conformes.
↳ Le Bistrot du Coin : le bail actuel est en cours jusqu'au mois d'août 2026. Le bailleur vend son fonds de commerce. Les élus se demandent si la commune peut être impliquée dans le choix du futur gérant. Une réunion est à organiser pour en discuter.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h30